

Procès-verbal de la Seconde Assemblée Générale de l'Association les Amis des Ecuries de L'EPI

Association les Amis des Ecuries de l'EPI
BP n°73, 60260 Lamorlaye
06 37 99 96 59

Le Samedi 26 Septembre 2015, à 11 heures, les membres de l'Association les Amis des Ecuries de l'EPI se sont réunis aux Ecuries de l'EPI en Assemblée Générale Mixte, c'est-à-dire Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame GAZZANO Marie-Claude, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame CRIDELICH Aline, secrétaire de l'association.

Un quorum de 49 membres était présent ou représenté.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport moral ;
Rapport d'activités ;
Rapport financier ;
Orientations à venir.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents était affiché sur un panneau à disposition des membres.

L'ensemble du bureau a fait la lecture des différents rapports : moral, d'activités et financier.

Lors du dernier point sur les orientations à venir, les nouveaux statuts de l'Association ont été validés par les membres à l'unanimité. La modification des statuts concerne les Articles 2, 3. En voici la nouvelle version :

Article 2 : L'objet

L'A.A.E.E. a pour objet toute activité liée au cheval et à la pratique de l'équitation.

Son objectif social est la mise en place d'une passerelle entre le monde des courses et celui des centres équestres.

Elle s'inscrit dans une démarche de reconversion de chevaux ayant vécu une première expérience hippique en course et qui, n'ayant montré que peu de dispositions ou ayant été blessés, se verraient, sans cette alternative, destinés à un avenir incertain.

L'A.A.E.E. soutient les démarches suivantes :

-réorienter les chevaux réformés vers une nouvelle carrière en qualité de cheval de loisirs et de sport

-permettre aux cavaliers et à leur monture une pratique de l'équitation dans le respect de la tradition équestre en se donnant le temps nécessaire à leur apprentissage

Elle a pour objet, également, de rassembler les cavaliers des Ecuries de l'EPI au sein de l'association dans une dynamique d'aide aux chevaux. Grace à l'émulation de ces différents groupes une meilleure qualité de vie pour les chevaux et ceux qui en prennent soin, devrait voir le jour.

Article 3 : Le siège social

Le siège social de l'A.A.E.E. est situé à Lamorlaye. Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

Lors du débat qui a suivi, aucun élément n'a été avancé.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral, d'activités et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12H30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Lamorlaye, le 26 septembre 2015

La Présidente de séance
GAZZANO Marie-Claude

A blue ink signature of Marie-Claude Gazzano, consisting of several overlapping horizontal strokes.

La Secrétaire de séance
CRIDELICH Aline

A blue ink signature of Aline Cridelich, featuring a stylized, cursive script.